



Loos, le 10 février 2022

Pass sanitaire : *La vérification devra se faire à l'entrée du club sous l'autorité du président ou de son représentant.*

Madame, Monsieur,

Vous êtes qualifié(e) avec votre partenaire pour disputer la Finale Nationale décentralisée de l'épreuve :

Mixte Promotion par paire.

Cette finale nationale organisée par la FFB se déroulera en simultané avec tous les comités

- **le samedi 26 février au**

Bridge Club d'Hénin-Beaumont
217.2 bis, Résidence Le Ponchelet rue Léon Blum

Vous jouerez trois séances de 12 donnes selon les horaires suivants :

1 ^{ère} séance	10h30 - 12h10
2 ^{ème} séance	13h45 - 15h25
3 ^{ème} séance	15h45 - 17h25

L'arbitre prévu pour cette épreuve est Mme Marie Jeanne Bollier.

Les droits d'engagement pour cette finale sont de 5€ par joueur(se).

Cette épreuve est classée en catégorie 4, seuls les systèmes Majeure 5^{ème} et les systèmes naturels sont autorisés.

En cas d'impossibilité, veuillez avertir le secrétariat de votre Comité au 03 20 57 85 04 ou M. Delaval au 03 20 98 33 01 ou à partir de la veille de l'épreuve l'arbitre Mme Bollier au 06 21 37 13 79.

Ne manquez pas de consulter notre site Internet à l'adresse :

www.flandresbridge.fr

qui met à votre disposition informations, résultats, inscriptions ou convocations.

Les donnes seront commentées (livrets envoyés avec les résultats par mail et téléchargeables depuis l'espace licencié de chaque joueur).

Je vous souhaite un bon bridge.

Bien cordialement
Didier Delaval